

**Association Vexinoise de Lutte Contre les
Carrières Cimentières – AVL3C**



Association à but non lucratif de droit français régie par la loi du 1er juillet 1901
Répertoire National des Associations (RNA) n° W781002040 - SIREN 413 056 698
Siège Social : Mairie de Fontenay Saint-Père, 78440
Correspondance : Mairie de Sailly, 78440 Sailly



Membre FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT [FNE] ILE DE FRANCE, Association agréée au titre de la protection de l'environnement

Préfecture des Yvelines
1 Rue Jean Houdon
78000 – VERSAILLES

Le 19 mars 2019

A l'attention de Monsieur le Préfet Jean-Jacques BROT

Copie (courriel) à l'attention de Monsieur le Sous-Préfet de Mantes-la-Jolie Gérard DEROUIN

Copie (courriel) à l'attention de Monsieur le Chef de la DRIEE-UD78 Henri KALTEMBACHER

Lettre recommandée avec demande d'avis de réception

Objet : Rendez-vous du 13 mars 2019 en Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie

Monsieur le Préfet,

Le mercredi 13 mars 2019, notre association avait un rendez-vous prévu de longue date avec Monsieur le Sous-Préfet de Mantes-la-Jolie. Monsieur KALTEMBACHER, Chef de la DRIEE-UD78, était présent lorsque nous sommes entrés dans le bureau à 14h 30.

Ce rendez-vous avait pour objet le dossier Heidelbergcement Calcia et les questions qui se posent, vu les réserves conséquentes formulées dans les conclusions de l'enquête publique.

Nous n'avons pas compris pourquoi Monsieur KALTEMBACHER a interprété nos premières phrases comme une atteinte au travail des services de l'État. Il est sorti cinq minutes plus tard, et Monsieur le Sous-Préfet n'a pas souhaité poursuivre la réunion car, selon lui, nous attaquerions les services de l'Etat, nos arguments ne seraient pas « fondés scientifiquement », « nous serions contre tout » !

Or nous avons déployé dans ce dossier une énergie collective et citoyenne considérable qui a permis de mettre à jour les aberrations du projet :

- L'Autorité Environnementale, puis les Commissaires Enquêteurs, ont reconnu à notre suite qu'on ne pouvait envisager le projet à Brueil-en-Vexin sans le relier à la carrière en fin de vie de Guitrancourt et à la cimenterie de Gargenville, dont les nuisances ne peuvent être ignorées.
- Les Commissaires Enquêteurs ont écrit en toutes lettres *« qu'un bon nombre d'avis défavorables exprimés au cours de l'enquête publique sont étayés par des analyses et des documents qui conduisent la commission d'enquête à s'interroger, dans les paragraphes suivants, sur le bien-fondé de certaines des affirmations figurant au dossier déposé par Ciments Calcia. »*.

Nos arguments sont étayés sur des documents émanant des services de l'État. Leur sérieux a contribué à ce qu'une large majorité d'élus de la région, y compris par un vote de la communauté urbaine GPS&O, affirment leur opposition au projet.

Notre association se fait l'interprète de nombreux citoyens de cette région, et nous nous étonnons de rencontrer tant de difficultés à faire entendre nos questions.

**Association Vexinoise de Lutte Contre les
Carrières Cimentières – AVL3C**



Association à but non lucratif de droit français régie par la loi du 1er juillet 1901
Répertoire National des Associations (RNA) n° W781002040 -SIREN 413 056 698
Siège Social : Mairie de Fontenay Saint-Père, 78440
Correspondance : Mairie de Sailly, 78440 Sailly



Membre FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT (FNE) ILE DE FRANCE, Association agréée au titre de la protection de l'environnement

- Pourquoi les services instructeurs de l'État n'ont-ils pas obligé l'industriel à respecter leurs propres prescriptions concernant le projet de carrière ?
(Voir https://1drv.ms/b/s!AsmARDN3s8rag6whxxm_FHP7B_g3lA, note remise à Monsieur le Sous-Préfet et à M KALTEMBACHER en début de réunion)

- Comment les services de l'État vont-ils tirer les conséquences des réserves incontournables émises par la Commission d'Enquête ? Pour ne prendre qu'un exemple, quand est affirmé « un risque majeur sur la nappe phréatique » peut-on faire comme si cela ne remettait pas en question la poursuite du projet ?

- Au bout de cinq ans d'instruction et plus de 5000 pages d'études, il a été démontré que la recherche d'une « carrière exemplaire » sur ce site (Brueil-en-Vexin) est totalement impossible. Pourquoi alors n'a-t-il pas été demandé à l'industriel d'étudier des solutions alternatives ?

Nous aurions évidemment aimé en parler avec Monsieur le Sous-Préfet.

Nous avons été très surpris, et choqués, de la manière dont il a été mis fin à cette réunion sans qu'elle ait eu lieu. Dans le contexte actuel, avec le grand débat public souhaité par le gouvernement, avec l'urgence climatique qui oblige à changer de priorités, ce refus de dialoguer avec notre association est déconcertant et vraiment regrettable.

Nous nous tenons bien sûr à votre disposition pour tout échange sur ce sujet.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos sentiments les plus respectueux.

Le Conseil d'Administration de l'AVL3C